

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 3  
Absent non excusé : 1  
Absents excusés : 4

Date de convocation : 18 juin 2019

**Etaient présents** : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Véronique THILL ; M. Claude NEVEUX ; M. Nicolas ROQUEL

**Etaient absents excusés** : M. David HEIB a donné procuration à M. Nicolas ROQUEL ; M. Gérard IMBS a donné procuration à M. Dominique WEYANT ; M. Pascal JOLIOT a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Julie LAFFAY.

**Absent non excusé** : Mme Cindy DOS REIS.

**Secrétaire de séance** : Mme Roseline KLEIN-BELLUCO.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 13 mai 2019.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 1.1 030/2019 : CHOIX DU TRANSPORTEUR SUITE À L'APPEL D'OFFRES**

VU la délibération n°1.4-024/2019 autorisant Mme Le Maire a lancé l'appel d'offres concernant le transport collectif

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une procédure adaptée de consultation des entreprises a été lancée par publicité : Républicain Lorrain « Annonces Légales » (date d'envoi au journal le 17 mai 2019, parution le 21 mai 2019) et site internet de la Commune (DCE mise en ligne le 26 mai 2019) pour besoin en transport collectif de la Mairie de Norroy-Le-Veneur sur la période du 01/09/2019 au 31/08/2021.

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent marché sans formalité forme un seul marché ne comportant qu'un seul lot.

Mme le Maire précise que la remise des plis pour le 19 juin 2019 avant 12h00, pour l'ensemble des candidats.

Il a été procédé à l'ouverture des plis ainsi qu'à l'analyse des offres le 24 juin 2019 à 19h00, par la commission d'appel d'offres (CAO).

Madame Le Maire présente le procès-verbal et le rapport d'analyse des offres aux membres du Conseil et fait lecture des conclusions et avis émis.

A la date limite de réception des offres, fixée au 19 juin 2019, la commission comptabilisait 1 offre.

\*\*\*

**Considérant que** la consultation est jugée fructueuse au regard du nombre et de la qualité de l'offre reçue,

**Considérant** l'avis simple émit par la Commission d'Appel d'Offre qui, a uniquement une voix consultative,

**Considérant qu'il est** du ressort du Conseil Municipal de désigner le candidat attributaire,

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20190624-2019DEL030-DE  
Reçu le 03/07/2019



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

**Considérant que** le marché ne pourra être signé avec le candidat attributaire que lorsqu'il aura produit les pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics,

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil de délibérer sur l'attribution du marché au regard de l'avis émit.

**Vu**, le Code des Marchés Publics,

**Vu**, la délibération du 18 août 2015, désignant les membres de la Commission,

**Vu**, les pièces du dossier de consultation,

**Vu**, le procès-verbal et les annexes de la Commission d'Appel d'Offre,

**Vu** les offres des candidats reçus.

\*\*\*

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** le marché Transport collectif de la Mairie de Norroy-Le-Veneur, à l'entreprise TRANSDEV comme proposé par la CAO ;
- **DEMANDER** que le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché fournisse les pièces visées à l'article 46 du CMP qu'il n'aurait pas joint à leur offre initiale, et dans le cas contraire, donne pouvoir à Madame le Maire pour attribuer le marché à l'entreprise qui arrive en second dans le classement des offres ;
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

**VOTES : A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Préfecture pour contrôle de la légalité le 03 juillet 2019 et sa publication le 03 juillet 2019.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy Le Veneur, le 03 juillet 2019  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20190624-2019DEL030-DE  
Reçu le 03/07/2019

